

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2024 062**Délibération n°58/2024**

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 16
- votants 24

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 juin,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

12 juin 2024

Présents : M. Mme M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G.,
Corbin T., Gouault Ph., Germond I., Guillaume M., Hubert A., Leconte
V., Lenaerts, Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Steigel O., Vail A,
Verney G.

Date d'affichage :

25 juin 2024

Excusés : M. Mme Biffard (pouvoir à Verney G.), Clarenc C (pouvoir
à Leconte V.), Corlé V. (pouvoir à Pecchioli P.), Gueux M-O
(pouvoir à M. Boucault C.), Goudet O. (pouvoir à Lenaerts P.), Rivière
P. (pouvoir à Pistoli D.), Sigoigne J. (pouvoir à Corbin T), Sorescu-
Hingue G. (pouvoir à Chalembert G.)

Absente : Menant C.

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance

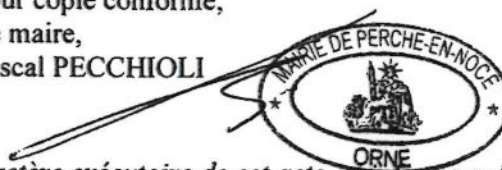
Objet de la délibération : Acquisition d'une portion du chemin de la Ferme Neuve à Nocé

Monsieur le Maier propose d'acquérir une portion de 148 m² du chemin de la Ferme Neuve, propriété de monsieur Pascal Hubert afin de laisser un accès public aux parcelles agricoles riveraines. Cela permet d'éviter l'instauration d'un droit de passage. Monsieur Hubert souhaite donner à la commune cette portion de chemin. Les frais de notaire sont à la charge du vendeur. Le prix est fixé à une valeur symbolique de 10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Accepte l'acquisition de la portion de chemin de 148 m² à la Ferme Neuve à Nocé, au prix symbolique de 10 €.
- Autorise le maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2024 064

Délibération n°60/2024

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 16
- votants 24

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 juin,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

12 juin 2024

Présents : M. Mme M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G.,
Corbin T., Gouault Ph., Germond I., Guillaume M., Hubert A., Leconte
V., Lenaerts, Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Steigel O., Vail A,
Verney G.

Date d'affichage :

25 juin 2024

Excusés : M. Mme Biffard (pouvoir à Verney G.), Clarenc C (pouvoir
à Leconte V.), Corlé V. (pouvoir à Pecchioli P.), Gueux M-O
(pouvoir à M. Boucault C.), Goudet O. (pouvoir à Lenaerts P.), Rivière
P. (pouvoir à Pistoli D.), Sigoigne J. (pouvoir à Corbin T), Sorescu-
Hingue G. (pouvoir à Chalembert G.)

Absente : Menant C.

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération : Délibération portant autorisation au Maire d'établir un contrat de
vente d'herbe**

En vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au
conseil municipal d'approuver la passation de baux ruraux sur des terrains communaux et leur
renouvellement.

Vu les articles L411-1 à L418-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime portant sur le statut du
fermage et du métayage ;

Il est proposé de conclure un contrat de vente d'herbe du terrain communal de Nocé cadastré SM n°70 d'une
surface de 2,13 ha, chaque année avec un agriculteur sur la période des foins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Autorise le maire à établir et signer un contrat de vente d'herbe pour le terrain communal de
Nocé, cadastré ZM n° 70.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire
l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un
délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné
par le site « Télécourants Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1
du Code de justice administrative.*

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2024 064

Délibération n°60/2024

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 16
- votants 24

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 juin,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

12 juin 2024

Présents : M. Mme M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G.,
Corbin T., Gouault Ph., Germond I., Guillaume M., Hubert A., Leconte
V., Lenaerts, Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Steigel O., Vail A,
Verney G.

Date d'affichage :

25 juin 2024

Excusés : M. Mme Biffard (pouvoir à Verney G.), Clarenc C (pouvoir
à Leconte V.), Corlé V. (pouvoir à Pecchioli P.), Gueux M-O
(pouvoir à M. Boucault C.), Goudet O. (pouvoir à Lenaerts P.), Rivière
P. (pouvoir à Pistoli D.), Sigoigne J. (pouvoir à Corbin T), Sorescu-
Hingue G. (pouvoir à Chalembert G.)

Absente : Menant C.

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération : Délibération portant autorisation au Maire d'établir un contrat de
vente d'herbe**

En vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au
conseil municipal d'approuver la passation de baux ruraux sur des terrains communaux et leur
renouvellement.

Vu les articles L411-1 à L418-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime portant sur le statut du
fermage et du métayage ;

Il est proposé de conclure un contrat de vente d'herbe du terrain communal de Nocé cadastré SM n°70 d'une
surface de 2,13 ha, chaque année avec un agriculteur sur la période des foins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Autorise le maire à établir et signer un contrat de vente d'herbe pour le terrain communal de
Nocé, cadastré ZM n° 70.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire
l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un
délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE

2024 065

Délibération n°61/2024

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 16
- votants 24

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 juin,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

12 juin 2024

Présents : M. Mme M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G.,
Corbin T., Gouault Ph., Germond I., Guillaume M., Hubert A., Leconte
V., Lenaerts, Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Steigel O., Vail A,
Verney G.

Date d'affichage :

25 juin 2024

Excusés : M. Mme Biffard (pouvoir à Verney G.), Clarenc C (pouvoir
à Leconte V.), Corlé V. (pouvoir à Pecchioli P.), Gueux M-O
(pouvoir à M. Boucault C.), Goudet O. (pouvoir à Lenaerts P.), Rivière
P. (pouvoir à Pistoli D.), Sigoigne J. (pouvoir à Corbin T), Sorescu-
Hingue G. (pouvoir à Chalembert G.)

Absente : Menant C.

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération : Création et suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent communal, candidat à la promotion interne 2024 au grade d'attaché a été retenu par le Président du Centre de gestion pour bénéficier d'un avancement de grade au grade d'attaché.

Vu les Lignes Directrices de Gestion,

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE :

- la suppression, à compter du 1^{er} août 2024 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'attaché,

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.